

Le 19 décembre 2022, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 décembre 2022

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MARRET, MOINE, CEYTE, PEPIN, PONSON, RODRIGUES.

Procurations : Monsieur VOCANSON à Monsieur MONTEUX, Madame MONTET-FRANC à Madame MONTAGNON, Madame SORGI à Monsieur CEYTE, Monsieur CAMPEGGIA à Madame MOINE.

Absent : Monsieur KARA.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Budget primitif de la Commune 2023

Il est à noter que ce dossier a fait l'objet d'une présentation en groupe de travail municipal le 15 décembre 2022 et qu'un avis favorable a été remis à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de présentation et de la maquette budgétaire communiqués aux membres de l'Assemblée, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 22 voix pour et 6 abstentions (Groupe Changeons de Cap et M. Pépin) :

- **APPROUVE** le budget primitif de la Commune 2023 :
 - pour la section fonctionnement,
 - le montant des recettes à **22 159 000 €**
 - le montant des dépenses à **22 159 000 €**
 - pour la section investissement :
 - le montant des recettes à **8 940 000 €**
 - le montant des dépenses à **8 940 000 €**

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 20 décembre 2022

Le Maire,
François DRIOL

Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20221220-2022-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Publication : 22/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

